



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

*Le Secrétaire d'Etat à la Défense
chargé des Anciens Combattants*

Paris, le 18 février 2002
N°1164

à Mesdames et Messieurs les Préfets.

Objet : mise en place d'un conseiller municipal correspondant pour les questions de défense

Référence : circulaire du 26 octobre 2001

Par la circulaire citée en référence, je vous demandais de bien vouloir informer les maires de votre département afin qu'ils fassent désigner par leur conseil un élu municipal en charge des questions de défense et de m'en adresser la liste nominative.

Les questions transmises par certains sur le rôle de cet élu m'amènent à préciser qu'il s'agit bien de disposer au sein de chaque commune d'un correspondant identifié dont la fonction sera de servir de relais d'information entre le ministère de la défense et les communes. Ce correspondant défense sera destinataire d'une information régulière sur les questions de défense et devra pouvoir, en retour, adresser au ministère ou à ses représentants des demandes d'éclaircissements ou de renseignements.

Toute demande adressée à cet élu dans le cadre du lien armées nation ou de la création d'une réserve citoyenne sera fondée strictement sur le principe du volontariat.

Je vous demande, si nécessaire, de bien vouloir effectuer une relance auprès des maires de votre département et de me transmettre dans les meilleurs délais le recensement nominatif des élus désignés.

Jacques FLOCH